

2 M

Société À Responsabilité Limitée au capital de 20 000 euros

Siège social 27 place Charles de Gaulle

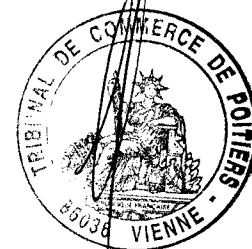
86000 POITIERS (Vienne)

Acte déposé le

10 AVR. 2012

au Tribunal de commerce
de Poitiers

NOMINATION DES PREMIERS GERANTS



L'an deux mille douze
et le trois Avril
les soussignées

- Madame Aude MOINIER,
- Madame Elodie MORICET,

agissant en qualité de seuls associés de la société, se sont réunis à l'issue de la signature des statuts pour désigner d'un commun accord la première gérance de la société, conformément aux dispositions des statuts de ladite société.

A cet effet, ils ont convenu et arrêté ce qui suit

I - NOMINATION DE LA GERANCE

Les soussignées nomment en qualité de gérantes de la société

- Madame Aude MOINIER,
demeurant au 8 rue des Amandiers, MIGNALOUX BEAUVOIR (Vienne),
- Madame Elodie MORICET,
demeurant au 8 rue des Amandiers, MIGNALOUX BEAUVOIR (Vienne),

pour une durée indéterminée.

Chacun des gérants ainsi désignés intervient à son tour et déclare accepter les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées nécessitant de consacrer tout le temps nécessaire à la gestion des affaires sociales et affirme n'être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptibles de l'empêcher d'exercer ce mandat.

II - POUVOIRS DE LA GERANCE

La gérance exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et des conditions statutaires.

III - REMUNERATION DE LA GERANCE

En rémunération de leurs fonctions, les gérantes auront droit à une rémunération qui sera fixée lors d'une prochaine réunion de l'assemblée générale, en outre, la société prendra en charge les cotisations sociales des gérantes.

Elles auront droit en outre au remboursement de leurs frais de représentation et de déplacement, sur justificatif.

Aude MOINIER

Elodie MORICET